Annexe de l'arrêté du 27 mai 2024

Région académique Guyane

Académie de GUYANE

Université de la Guyane

L'établissement susvisé est accrédité à compter de l'année universitaire 2024-2025 en vue de la délivrance du diplôme national suivant :

Domaine SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Licence(s)

mention(s)	établissement(s) co- accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20240288 STAPS-Education et		2024-2025	4 ans	2027-2028
Motricité			92	i i